

Registre du logeur - Taxe de séjour

Hébergement classé

Votre hébergement locatif

Adresse du logement :

Type:

Capacité d'accueil maximum :

Vos coordonnées personnelles

Nom et prénom :

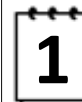
Adresse :

Code Postal :

Mail :

Ville :

Téléphone:



Année : 2019

Collecte du 1er janvier
au 31 août

Calcul: $C \times D =$ montant total

Dates de séjour		Nombre de nuitées (A)	Nombre de personnes	Nombre de nuitées totales	Tarif taxe de séjour par	Montant total par séjour	Location effectuée par plateforme en ligne (préciser laquelle)
TOTAL							

Le registre du logeur, accompagné de votre règlement (à l'ordre du Trésor Public), est à déposer à l'Office de Tourisme dans les 15 jours qui suivent la fin de la collecte (15 septembre)



Connectez-vous au portail <https://taxe.3douest.com/iledyeu> pour simuler votre calcul et régler en ligne



Le guide taxe de séjour est consultable en ligne : www.mairie.ile-yeu.fr ou www.ile-yeu.fr et sur place à l'Office de tourisme (rue du Marché) et au service DPS (rue du Coin du Chat).

Sous réserve de vérification par
le régisseur,

Date

Signature

Dates de séjour		Nombre de nuitées (A)	Nombre de personnes assujetties (B)	Nombre de nuitées totales A x B (C)	Tarif taxe de séjour par nuitée (D)	Montant total par séjour	Location effectuée par plateforme en ligne (préciser laquelle)
Date arrivée	Date départ						
Report Feuille précédente >							
TOTAL							

Le registre du logeur, accompagné de votre règlement (à l'ordre du Trésor Public), est à déposer à l'Office de Tourisme dans les 15 jours qui suivent la fin de la collecte (15 septembre)

Sous réserve de vérification par le
régisseur,

Date

Signature